

AUTRES AIDES DISPONIBLES

- › RENSEIGNEZ-VOUS AUPRÈS DE LA MAIRIE DE VOTRE LIEU DE RÉSIDENCE
- › CENTRES COMMUNAUX D'ACTION SOCIALE (CCAS) ;
- › COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ;
- › COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ;
- › COMMUNAUTÉ URBAINE ;
- › ASSOCIATIONS DIVERSES.

DES QUESTIONS ?

Pour toute question sur les aides,
vous pouvez vous adresser au service social de votre établissement :

CONTACTS BOURSES

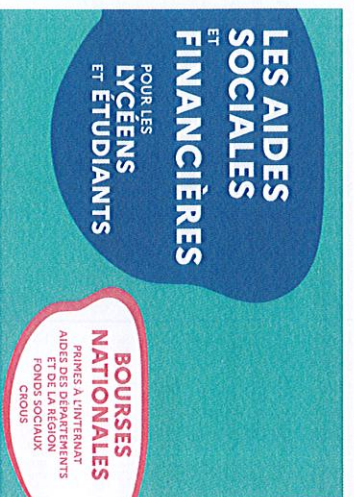
- LE SERVICE DES BOURSES NATIONALES
Calvados, Manche, Orne
dsden50-sib@ac-normandie.fr
Eure, Seine-Maritime
dsden27-sab@ac-normandie.fr

SIMULATEUR D'AIDES À DESTINATION DES JEUNES

Trouver en quelques clics les aides auxquelles les jeunes ont droit.

Où s'informer ? gouvernement.fr/testez-le-simulateur-d-aides-a-destination-des-jeunes

RETROUVEZ
ÉGALEMENT



**LES AIDES
SOCIALES
ET
FINANCIÈRES**

POUR LES
COLLÉGIENS
ET LYCÉENS

**BOURSES
NATIONALES**
PRIMES À L'INTERNAT
BOURSES DES DÉPARTEMENTS
ET DE LA RÉGION
FONDS SOCIAUX

Rendez-vous sur : ac-normandie.fr

RUBRIQUE → SCOLARITÉ • ÉTUDES → VIE DE L'ÉLÈVE → ACTION SOCIALE ET AIDES FINANCIÈRES

AIDES AU COLLÈGE



Pour qui ?	Où s'informer ?
BOURSE NATIONALE DE COLLÈGE	Les élèves dont les revenus de la famille ne dépassent pas un certain plafond. www.education.gouv.fr/les-aides-financieres-au-collège-4970 Auprès du secrétariat du collège. Dossier à constituer à partir du 1 ^{er} jour de la rentrée jusqu'au 3 ^{ème} jeudi d'octobre.
PRIME À L'INTERNAT	Les élèves bénéficiant d'une bourse nationale de collège. Cette prime est versée automatiquement dès l'affectation à l'internat
FONDS SOCIAL COLLEGIEN	Aides ponctuelles pour des frais liés à la scolarité (demi-pension, sorties et voyages scolaires, fournitures scolaires,...) Auprès du secrétariat du collège



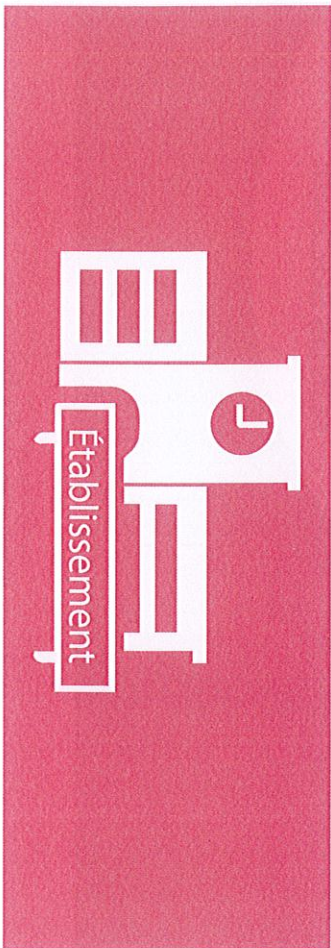
BOURSES DES CONSEILS DÉPARTEMENTAUX

• **Calvados, Eure, Manche et Orne**
Les élèves boursiers scolarisés dans les départements Normands ont droit à une bourse proposée par le département.
Selon les départements les procédures varient. Les secrétariats des collèges peuvent répondre à vos questions.

- Où s'informer ?**
- www.calvados.fr ➤ Rubrique "Aide - éducation jeunesse"
 - moncollege.eure.fr ➤ Rubrique "Infos pratiques"
 - www.manche.fr ➤ Rubrique "Le guide de aides - demande de bourse départementale"
 - www.orne.fr ➤ Rubrique "Service - éducation et jeunesse - Aides"

• **Seine-Maritime**
Pour les élèves scolarisés dans le département de la Seine-Maritime y compris non boursiers, il existe des aides pour la restauration et l'internat (ACRI). Les familles doivent constituer un dossier auprès du département.

Où s'informer ? www.seinemaritime.fr ➤ Rubrique "Aide aux collégiens"



AIDES AU LYCÉE*



Pour qui ?	Où s'informer ?
BOURSE NATIONALE DE LYCÉE	Les élèves dont les revenus de la famille ne dépassent pas un certain plafond. www.education.gouv.fr/les-aides-financieres-au-lycée-7511 Auprès du secrétariat du lycée. Dossier à constituer en mai-juin ou à partir du 1 ^{er} jour de la rentrée jusqu'au 3 ^{ème} jeudi d'octobre.
BOURSE AU MÉRITE	Les élèves boursiers ayant obtenu une mention bien ou très bien au Diplôme National du Brevet. Cette bourse est mise en place automatiquement
PRIME À L'INTERNAT	Les élèves bénéficiant d'une bourse nationale de lycée. Cette prime est mise en place automatiquement dès l'affectation à l'internat
PRIME D'ÉQUIPEMENT	Les élèves de première année de certaines spécialités de CAP de BAC professionnel, de BAC technologique. Auprès du secrétariat du lycée.
PRIME À LA REPRISE D'ÉTUDES POUR LES 16-18 ANS	Les jeunes qui ont suspendu leur formation et qui reprennent des études à finalité professionnelle en lycée pendant une période minimum de 5 mois hors vacances scolaires d'été. (versée en complément de la bourse nationale) Auprès du secrétariat du lycée.
FONDS SOCIAL LYCÉEN	Aides ponctuelles pour des frais liés à la scolarité (demi-pension, sorties et voyages scolaires, fournitures scolaires,...) Auprès du secrétariat du lycée.



FONDS SOCIAL RÉGIONAL

En complément du fond social lycéen, des aides ponctuelles peuvent être versées par la région pour des frais liés à la scolarité. **S'informer :** auprès du secrétariat du lycée.

ATOUS NORMANDIE

Pour les élèves de 15 à 25 ans, il peut être proposé une aide pour des achats de livres scolaires. Pour les filières professionnelles, des équipements de protection individuelle ou des tenues professionnelles peuvent être proposés. **S'informer :** www.atouts.normandie.fr

PASS MONDE

Dispositif destiné aux 15-25 ans pour des séjours d'études à l'étranger s'inscrivant dans un parcours de formation. **S'informer :** www.atouts.normandie.fr

ATOUMOD

Possibilité donnée aux jeunes de n'utiliser qu'une seule carte pour tous les déplacements en Normandie. **S'informer :** www.normandie.fr/tarifs-et-achats